

Barème de remplacement — PAC'O

Montants raisonnables et publics. Plafond : 30 € par séjour (hors casse exceptionnelle dûment justifiée).

Objet	Référence	Remplacement (€)	Commentaires
OBJET_01	REF_01		
OBJET_02	REF_02		
OBJET_03	REF_03		
OBJET_04	REF_04		
OBJET_05	REF_05		
OBJET_06	REF_06		
OBJET_07	REF_07		
OBJET_08	REF_08		
OBJET_09	REF_09		
OBJET_10	REF_10		
OBJET_11	REF_11		
OBJET_12	REF_12		
OBJET_13	REF_13		
OBJET_14	REF_14		
OBJET_15	REF_15		
OBJET_16	REF_16		
OBJET_17	REF_17		
OBJET_18	REF_18		
OBJET_19	REF_19		
OBJET_20	REF_20		

Astuce : mettez à jour les montants au réel et gardez ce barème public pour éviter les litiges.